

Pétition: «Bien soigné, demain aussi !»

FAQ

Questions générales

Qui peut signer?

Toute personne peut signer la pétition, indépendamment de son âge, de son sexe ou de sa nationalité.

Combien de temps dure la récolte de signatures?

Du 1^{er} avril au 31 mai 2019.

Est-ce que cela sert vraiment à quelque chose?

Oui! Une pétition est une demande adressée aux autorités. Les autorités doivent en prendre note, et même si elles ne sont pas tenues de les traiter ou d'y répondre, elles le font presque systématiquement. Une pétition permet d'envoyer un signal clair au Conseil fédéral, aux autres personnes engagées en politique et aux médias, et de leur demander d'agir.

Est-ce que je m'engage en signant?

Non. En revanche, vous faites passer un message clair au Conseil fédéral: les soins médicaux de premier recours ne doivent pas être mis en danger par une politique de rafistolage hasardeux à court terme.

Ma signature sera-t-elle publiée sur le site internet?

Non. Votre signature ne sera pas publiée, mais uniquement soumise aux autorités.

Où puis-je signer? Est-ce que signer la pétition en ligne et signer le formulaire de signature revient au même?

Vous avez la possibilité de signer directement en ligne ↗ www.bien-soigné.ch ou d'adresser le formulaire de signature (même ceux qui ne sont pas complètement remplis) à l'adresse indiquée sous la rubrique contact.

Comment puis-je obtenir davantage de formulaires de signature?

Les formulaires de signature peuvent être téléchargés sur ↗ www.bien-soigné.ch ou commandés en envoyant le formulaire sur ↗ www.bien-soigné.ch.

Questions sur la pétition

Pourquoi les pharmaciens lancent-ils une pétition?

Parce que le Conseil fédéral, par ses actions hâtives et confuses, met en péril l'existence des fournisseurs de soins médicaux primaires de proximité. Les pharmacies, les médecins de famille et les soignants assurent pour l'instant les soins primaires de proximité pour toute la population. Au lieu de renforcer ces soins avantageux et personnels, le Conseil fédéral prévoit une multitude d'actions de réduction des coûts non coordonnées. Les pharmaciens s'élèvent contre ces mesures et lancent à ce titre la pétition «Bien soigné, demain aussi !», afin de rappeler le Conseil fédéral à ses obligations, à savoir d'assurer des soins médicaux de base facilement accessibles et de qualité élevée et qui reposent sur la collaboration des pharmaciens, des médecins de famille et des soignants.

Pourquoi maintenant?

Parce que le Conseil fédéral prévoit actuellement une multitude d'actions non coordonnées visant à endiguer la hausse des coûts, et notamment la révision de la part relative à la distribution ou l'introduction d'un système de prix de référence. Cependant, il ne s'agit que de la partie émergente de l'iceberg. Avec les procédures de baisse du prix des médicaments annuelles, les pharmaciens fournissent aujourd'hui déjà une importante contribution. L'heure est grave: aujourd'hui déjà, environ 26% des pharmacies se trouvent dans une situation économique difficile en raison de leurs faibles bénéfices.

Quel objectif les pharmaciens visent-ils avec cette pétition?

La pétition vise à envoyer un signal clair au Conseil fédéral: les soins primaires de proximité de la population suisse ne doivent pas être mis en péril par des mesures de rafistolage à court terme. C'est la raison pour laquelle les pharmaciens s'engagent pour des réformes en profondeur, en impliquant activement les fournisseurs de soins médicaux de base.

Pourquoi sommes-nous tous appelés à signer?

Les soins de premiers recours nous concernent tous; leur qualité et leur accessibilité sont en danger. Car si des mesures individuelles viennent à détruire les moyens d'existence des pharmaciens et des autres fournisseurs de soins de premier recours, les pharmacies devront supprimer des emplois, voire mettre la clé sous le paillason. La population suisse perdrait ainsi son interlocuteur le plus proche pour toute question relative à la santé, de même que son indispensable garant de la qualité. Même si vous n'êtes pas directement concerné(e) par les fermetures de pharmacie, vous en subirez les répercussions à moyen terme, avec des prix plus élevés et des trajets plus longs.

Questions sur les soins de premier recours

Pourquoi les soins médicaux de base sont-ils menacés?

Les mesures d'économie non coordonnées du Conseil fédéral menacent les soins primaires fonctionnels dont nous jouissons et menacent l'existence des pharmaciens et des médecins de famille. Ce postulat est confirmé par une étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), qui esquisse les répercussions de ces mesures, dont la fermeture de pharmacies¹. Aujourd'hui déjà, environ 26% des pharmacies se trouvent dans une situation économique difficile en raison de leurs faibles bénéfices, comme le montre l'étude permanente des coûts en pharmacie: l'existence d'un quart des pharmacies est menacée.

¹ «Introduire un système de prix de référence», étude du 21.12.2018 mandatée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

Est-il vraiment nécessaire d'avoir autant de pharmacies? On peut déjà se fournir sur internet.

La Suisse a déjà une faible densité de pharmacies. Le nombre de pharmacies est resté stable au cours des dernières années, malgré l'augmentation de la population résidente et l'allongement de l'espérance de vie. Concernant les fermetures et les ouvertures de pharmacies, il ressort des changements structurels entre villes et campagnes. Ainsi, les nouvelles pharmacies s'établissent dans les lieux très fréquentés, comme les gares, les centres commerciaux et le centre-ville. Les pharmacies de quartier et rurales connaissent exactement la tendance inverse; or la fermeture de ces officines représente une détérioration drastique de l'accès aux soins primaires de proximité des malades chroniques. Les conseils personnalisés et l'accompagnement individuel que fournissent les pharmacies ne peuvent être remplacés par un achat anonyme sur internet. Cette opinion est partagée par l'Union des villes suisses et l'Association des communes suisses.

Questions sur la contribution des pharmacies aux soins médicaux de base

Comment les pharmacies contribuent-elles à la qualité des soins médicaux de premier recours?

Les pharmaciens sont les spécialistes incontestés des médicaments, mais également des experts reconnus en matière de santé, notamment grâce à leurs cinq ans d'études universitaires, suivis de deux ans de formation postgrade, ainsi que de l'obligation de participer à des formations continues tout au long de leur carrière. Pour de nombreux troubles de la santé, ils effectuent un premier triage approfondi et contribuent ainsi, en étroite collaboration avec les médecins de famille, à la qualité élevée du système de santé suisse.

Comment les pharmaciens contribuent-ils à des soins primaires rentables?

L'équipe officinale allège les primes grâce à son offre de santé facilement accessible et disponible partout en Suisse. Les pharmacies soutiennent et déchargent les médecins de famille et les urgences des hôpitaux, et évitent ainsi des surcoûts inutiles. En cas de maladie, ils encouragent la responsabilité individuelle en offrant la possibilité de se faire conseiller facilement pour tout ce qui touche à la santé. Les pharmacies travaillent de manière particulièrement rentable: seuls 4,2% des primes d'assurance-maladie sont générés par les pharmacies. Si des pharmacies sont contraintes de mettre la clé sous le paillason, notamment celles situées dans les régions périphériques, il sera alors impossible de freiner la hausse des coûts de la santé. En effet, en l'absence d'interlocuteurs facilement accessibles que sont les pharmacies, les soins ambulatoires d'urgence et les médecins spécialistes seront davantage sollicités, ce qui entraînera des frais inutiles. Même s'il est possible que les mesures de la Confédération diminuent le coût des médicaments, elles impliqueraient une augmentation des coûts de la santé à moyen terme.

Comment se passe la collaboration entre les pharmaciens et les médecins/soignants?

En tant que premiers interlocuteur pour toute question relative à la santé, les pharmaciens déchargent les médecins de famille et les urgences des hôpitaux. Lors du triage, le pharmacien détermine si le tableau clinique lui permet d'apporter un conseil ciblé au client et, le cas échéant, de lui remettre un médicament, ou s'il doit l'orienter vers un médecin, voire vers le service des urgences d'un hôpital. Les pharmaciens peuvent ainsi réduire le nombre de consultations médicales et les frais de traitement pour des troubles légers d'une part et, d'autre part, identifier rapidement les patients qui nécessitent impérativement un traitement médical, ce qui permet d'éviter de générer des coûts inutiles subséquents à une prise en charge retardée.

En conseillant et en prenant en charge les patients, les pharmaciens épaulent les médecins de famille et les soignants, notamment en proposant un entretien de polymédication. Au cours de ce rendez-vous, le pharmacien contrôle tous les médicaments qui ont été prescrits à un patient et lui fournit des conseils ciblés pour garantir l'adhésion thérapeutique ainsi que la prise correcte du traitement et, enfin, réaliser des économies.

Est-ce que cela me coûtera davantage si les pharmaciens sont mieux rémunérés?

Bien au contraire: une rémunération bien conçue des pharmaciens et des autres prestataires de soins primaires permet d'éliminer les incitations négatives et de réduire durablement les coûts de la santé.

En payant à leur juste prix les prestations des pharmaciens, on permet à ces derniers de continuer à exister, afin qu'ils puissent continuer à décharger les médecins et les urgences et à faire économiser des frais pour notre système de santé.

En quoi les mesures de la Confédération mettent-elles en péril les soins de premier recours?

Les mesures du Conseil fédéral sont en grande partie non coordonnées et non réfléchies quant à leurs conséquences, notamment en ce qui concerne la part relative à la distribution: au lieu d'entamer une réforme en profondeur, le Conseil fédéral propose une adaptation à court terme de la part relative à la distribution, qui renforce encore les incitations négatives et les inscrit dans la durée. Les pharmaciens appellent à une réforme complète et ont déjà mis au point une proposition de réforme concernant un nouveau modèle pour la rémunération des prestations de distribution des pharmaciens, conjointement avec l'association d'assureurs maladie curafutura. Ce dernier repose sur une base économique.

Un autre exemple est le système de prix de référence pour les médicaments. Dans un système de prix de référence, le choix des médicaments revient aux autorités ou aux caisses-maladie. Malheureusement, ces décisions sont prises sur la base des économies réalisées et non en fonction de la qualité et de la sécurité d'approvisionnement. Les médicaments d'urgence et les formes d'administration spécifiques destinées aux enfants et aux seniors, que nous considérons comme une évidence, ne seraient alors plus disponibles.

Si les prix pratiqués sont trop bas, les fabricants n'auront d'autre choix que d'abandonner la distribution de certains produits. Aujourd'hui déjà, des médicaments indispensables tels que les antibiotiques ne sont pas toujours disponibles, et il n'est pas rare que les pharmaciens et les médecins doivent chercher désespérément des alternatives à l'étranger.

Adopter des mesures pour diminuer les coûts de la santé, n'est-ce pas une bonne idée?

Oui, mais les mesures d'économies hâtives du Conseil fédéral sont contre-productives et, à moyen terme, elles renchériront le coût de la santé. Ces actions non coordonnées et axées sur le court-terme menacent l'existence des prestataires qui travaillent de manière particulièrement rentable. La place des premières interlocutrices en matière de santé que sont les pharmacies sera alors reprise par des acteurs plus coûteux. Les coûts de la santé augmentent.

Qu'est-ce qu'un système de prix de référence?

Dans un système de prix de référence, les médicaments ayant le même principe actif se voient attribuer un prix maximum identique, qui sera remboursé par les assurances. En général, ce dernier est fondé sur le générique le moins cher. En outre, une limite supérieure doit être fixée pour les comparaisons de prix avec ceux pratiqués à l'étranger. Une tolérance de 5%, cependant plafonnée à 5 francs, est prévue. Ce prix de référence sera réexaminé deux fois par an, sans toutefois tenir compte des différences de salaire et des coûts d'infrastructure, qui sont parfois jusqu'à trois fois plus élevés que dans les pays de référence. La logistique ainsi que le conseil pour la remise du médicament ont lieu en Suisse; par conséquent, la comparaison avec l'étranger ne tient pas. En effet, ce système ne tient pas compte du fait qu'en Suisse, une assistante en pharmacie gagne davantage qu'un pharmacien en Allemagne.

En quoi le système de prix de référence sape-t-il le libre choix des patients?

Actuellement, les médecins se fondent sur l'indication médicale pour prescrire le médicament adéquat aux patients. Le pharmacien vérifie que l'ordonnance ne présente ni incohérence, ni contradiction et en cas de risque d'interactions, il propose d'autres médicaments. En outre, le pharmacien attire l'attention du patient sur les risques et les effets indésirables des médicaments prescrits et aborde avec lui la prise de la

préparation. L'objectif est que le patient obtienne un médicament qui lui convienne pour qu'il soit motivé à le prendre.

Le système de prix de référence remet cet objectif en cause en attribuant aux caisses-maladie et aux autorités un pouvoir sur les médicaments à prescrire. Cela obligerait les patients à changer constamment de médicament ou à payer la différence de prix. D'une part, ce système compromet la confiance des patients en leur traitement, en ayant pour conséquence une diminution de l'adhésion thérapeutique; et, d'autre part, il est contraire au principe de solidarité.

Qu'entend-on par révision de la part relative à la distribution?

L'adaptation de la part de distribution signifie que le modèle de rémunération des prestations de distribution des médicaments soumis à ordonnance serait révisé. En d'autres mots, la part du prix de vente qui revient aux pharmacies à titre de revenu serait remaniée. Compte tenu de la situation, il s'agirait en premier lieu d'éliminer les incitations indésirables qui incitent à la vente et à la distribution de médicaments plus chers. Les trois modèles de prix présentés par l'OFSP passent largement à côté de cet objectif.

Quelles incitations négatives interviennent-elles avec la part relative à la distribution? Pourquoi seraient-elles renforcées?

Actuellement, les marges sont définies avec une prime fixe par emballage et une prime relative au prix de fabrication. Sans fondement économique, les primes fixes sont plus faibles sur les médicaments bon marché et plus élevées sur les médicaments onéreux. Avec la prime liée au prix, les marges dépendent de l'évolution des prix de fabrication. Pour les médicaments onéreux, la prime fixe est plafonnée. Cela a pour conséquence que les marges ne couvrent pas les coûts pour les médicaments bon marché ni pour les médicaments très coûteux, ce qui menace les soins et favorise les incitations négatives.

La branche pharmaceutique a bien assez d'argent. En quoi cela me concerne-t-il?

Ce que personne ne sait, c'est que 20% des baisses du prix des médicaments se font aux dépens des soins médicaux de proximité fournis par les pharmaciens et les médecins. En effet, dans de nombreux cas, la rémunération de ces prestataires est liée au prix des médicaments. Pour les pharmacies, la situation est déjà critique à l'heure actuelle. Environ 26% des pharmacies se trouvent dans une situation économique difficile en raison de leurs faibles bénéfices. Si de nouvelles pharmacies venaient à fermer, les soins médicaux de base de proximité seraient menacés, et vous en pâtiriez également.

L'heure est grave, il faut agir! Qu'est-ce que le Conseil fédéral attend?

C'est juste. Le système de santé suisse a encore de grands défis à surmonter. Il faut plus que jamais des solutions durables permettant de diminuer les coûts, car il est temps d'agir. Cependant, une révision durable et ciblée ne pourra être menée qu'en impliquant tous les acteurs et en adoptant une vision globale. Conjointement avec des partenaires, les pharmaciens ont déjà adopté des démarches pour lutter contre les mesures isolées et non coordonnées.